

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU **De la Communauté de Communes du Pays de Spincourt** **Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mille onze, le **16 juin à 20 H 30**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 8 juin 2011, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme Jocelyne ANTOINE MALIK,
- ✓ Mr François BRELLE
- ✓ Mr Bernard COLLIN,
- ✓ Mr Roger GILLET,
- ✓ Mr Jean LAMBERT,
- ✓ Mme Sonia LOUIS PIZZAGALLI
- ✓ Mr Jean Marie MISSLER,
- ✓ Mr Gilles SPINELLI,
- ✓ Mr Massimo TRINOLI,
- ✓ Mr Christophe WILCKE,

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mr Christophe CAPUT,
- ✓ Mr Maurice MORIN,

Participants non élus :

Mme Nadine SCHMIT,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Christophe WILCKE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Réforme des collectivités territoriales.
2. Annulation de redevances ordures ménagères.
3. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le président rappelle aux membres du Bureau que le Conseil Communautaire du 23/06/2011 aura lieu à Nouillonpont en présence des conseillers municipaux. Il faudra se positionner sur la fusion ou non avec Damvillers.

La Codecom du Pays de Spincourt a toujours œuvré dans un esprit communautaire et de solidarité.

Certains élus de la Codecom de Damvillers semblent craindre de ce rapprochement.

Il est donc proposé que le président de la Codecom de Damvillers, ses vice-présidents et le conseil général de ce secteur soient conviés au conseil communautaire. Ce sera l'occasion de discuter et répondre à toutes les questions des personnes présentes en toute transparence.

Afin d'être tout à fait transparent, la question du projet de création d'une communauté d'agglomération de Verdun sera également abordée. Validation sera demandée aux conseillers communautaires, sachant que les membres du bureau se sont positionné contre le fait d'intégrer cette communauté d'agglomération.

2. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le premier semestre 2011 :

68/1047	BALDE Jean Mangiennes	Erreur	- 35,70
79/2139	BERNARD Michel Spincourt	Départ au 31/05/2011	- 11,90
58/179	JACQUEMIN Christophe Arrancy	Déménagement au 31/05/2011	- 11,90
58/162	GEMINEL Fabrice Arrancy	Départ d'une personne au 31/12/2010	- 35,70
72/1498	CHAIR France Réchicourt	Erreur rôle	- 35,70
66/985	MILLION Damien Houdelaucourt	Compté deux fois	- 35,70
79/2232	GERAUX Thierry Spincourt	Départ d'une pers au 30/04/2011	- 11,90

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

✂ M. et Mme LARBI domiciliés 7 rue Saint Rémy à Dommary Baroncourt sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant LARBI Samia à l'école Paul Langevin de Boulogny,

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'accéder à la demande de la famille LARBI et d'accorder cette dérogation sous réserve de place disponible dans l'école d'affectation.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

3.2 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ECOLES POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES ET LES SORTIES DE FIN D'ANNEE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le règlement intercommunal en matière de sorties scolaires,

Considérant les justificatifs présentés,

Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement des subventions scolaires suivantes :

Sorties culturelles

2008-2009

➤ Spincourt : 434.00 euros

2009-2010

➤ Saint Laurent : 218.00 euros

Voyages scolaires

2009-2010

➤ Saint Laurent : 730.00 euros

➤ Spincourt : 2 057.40 euros

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

3.3 CHOIX D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE POUR L'EQUIPEMENT DES CANTINES DU RPI DU BOIS BRULE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire et service de proximité,

Vu le projet de création d'un service de restauration scolaire intercommunal dans plusieurs communes du Bois Brûlé,

Vu la nécessité d'acquisition de matériel propre à la gestion des repas en liaison froide,

Vu la consultation réalisée,

Considérant le devis présenté par la société QUARTI,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de retenir la société QUARTI, jugée mieux disante.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

3.4 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MANGIENNES ET SON HISTOIRE

Madame Suzanne PIERRET, maire de Mangiennes a fait part à la Communauté de Communes du Pays de Spincourt de la création d'une association sur la commune de Mangiennes ayant pour but de valoriser le patrimoine local et dont la mission principale sera de préparer la commémoration de la bataille de Mangiennes en 2014. Elle nous informe également qu'elle est présidente de cette association.

Afin de consolider le budget de cette association naissance, Mme PIERRET a sollicité une aide financière de la CODECOM.

Les membres du bureau soulignent qu'une subvention de fonctionnement ne peut être versée. Cependant une aide financière en soutien de la manifestation en elle-même est tout à fait envisageable.

Pour cela, l'association « Mangiennes et son histoire » devra formuler une demande spécifique et y joindre un projet détaillé de la manifestation ainsi qu'un budget prévisionnel.

Un courrier en ce sens sera rédigé à l'attention de la Présidente.

3.5 ATESAT

La DDT de Verdun a remis à la CODECOM un diagnostic exhaustif des travaux à réaliser sur l'ensemble des ponts du territoire intercommunal.

Une demande de devis pour estimer le montant global des travaux a été réalisée.

3.5 BAFA

Massimo TRINOLI informe les membres du bureau que la CODECOM envisage d'intégrer de manière durable des sessions BAFA sur le territoire.

Ces sessions devront se dérouler en harmonisation avec les territoires avoisinants.

3.6 COLLECTE DES PNEUS USAGERS A LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Gilles SPINELLI informe les membres du bureau que la société HENRY qui est en charge de la collecte des pneus à la déchetterie propose à la CODECOM la location d'une benne à pneus pour un coût mensuel de 100 euros.

Afin d'amortir ce coût supplémentaire, un courrier sera adressé à l'ensemble des garagistes du territoire. En effet, une participation leur sera demandée, dans la mesure où les dépôts des garages sont très importants. En fonction de leur réponse, la location de la benne sera effectuée ou non.

3.7 RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE SUR LE RPI DU BOIS BRULE

Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves du RPI du Bois Brûlé.

Compte tenu des retours et des inscriptions fermes pour la rentrée 2011/2012, le Président informe les membres du bureau :

Deux sites de restauration périscolaire seront créés. Un sur la commune de Mangiennes et un sur la commune de Billy sous Mangiennes.

Par contre aucun accueil périscolaire ne sera mis en place.

Le conseil communautaire devra valider ce choix.

3.8 PROGRAMMATION VOIRIE 2011-06-28

L'entreprise mieux disante est l'entreprise COLLE.

Le bureau valide à l'unanimité

Proposition sera faite en ce sens au conseil communautaire.

Ordre du jour :

1. Réforme des collectivités territoriales.
2. Annulation de redevances ordures ménagères.
3. Questions diverses.

Mme Jocelyne ANTOINE MALIK		Mme LOUIS PIZZAGALLI Sonia	
M. François BRELLE		M. Jean Marie MISSLER	
M. Christophe CAPUT		M. Maurice MORIN	
M. Bernard COLLIN		M. Gilles SPINELLI	
M. Roger GILLET		M. Massimo TRINOLI	
M. Jean LAMBERT		M. Christophe WILCKE	